

Plan Local
d'Urbanisme

LE MANS MÉTROPOLE

Aligné

Alignées

Alignage

Champagne

La Chapelle Saint-Aubin

Chaufour-Notre-Dame

Coulaines

Ey

La Milosse

Le Mans

Mulsanne

Prillé-le-Chétif

Rouillon

Ruadun

Saint-Georges-du-Bois

Saint-Saturnin

Sargé-les-Le-Mans

Trangé

Vivré-l'Évêque

Mise à jour n°5
31 janvier 2025

Pièce n° 16.10 e ▶ Plan des servitudes d'utilité publique
LE MANS
SUD
Échelle 1/5000

- PT3 - Servitudes rattachés aux réseaux de communications

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques des centres de réception

T8 - Servitudes radioélectrique de protection des installations de navigatio et d'atterissage

T1 - servitudes au voisinage des voies ferrées

I3 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz naturel

I1bis - Servitudes liées au transport d'hydrocarbures liquides

EL7 - Servitudes Alignement

EL3 - Servitudes de halage et de marche pied (halage)

EL3 - Servitude de halage et de marche pied (marchepied)

AS1 - Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales

AR6 - Servitude aux abords des Champs de tirs

AC2 - Servitude pour la protection des sites et monuments naturels

AC1 - Servitudes pour la protection des Monuments Historiques

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (eau)

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau et d'assainissement (assainissement)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (souterrain)

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (poste)

LS15-12 - Servitude de restriction sur sol pollué

